



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2025 A 19H00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, Maire de la

commune.

Etaient présents : Mme Katia CHMIEL ; Mr Marceau MARCO Adjoints ; Conseillers : Mmes Laurence DINOCHÉAU ; Valérie NATURELLE ; Valérie VASLIN ; Elodie REPINCAÏ ; Carine VIVET et Emilie MOREAU ; Mrs Jean-Claude BOUCHER et Philippe BONNICHON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Gérard DESLOGES.

Absents non excusés : Mrs Steven HAMEAU et Cédric VASSARD ; Mme Micheline LACHE.

Procurations : Mr Gérard DESLOGES à Mr Marceau MARCO.

Convocation : 15/04/2025.

Secrétaire de séance : Mme Elodie REPINCAÏ.

Approbation du conseil du 26 mars 2025.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2025 :

Après rejet de la préfecture de la délibération N° 10/2025 et remplacée par la délibération N°19/2025, le conseil municipal doit procéder de nouveau au vote concernant les taux d'imposition (Taxe Habitation), Monsieur le Maire propose donc de reprendre les taux d'imposition de 2024, soit :

	TAUX
Foncier bâti	46.35 %
Foncier non bâti	56.41 %
Taxe d'habitation	14.76 %

Produit attendu 2025 : 498 959.00 €

Vote :

A l'unanimité.

Délibération subventions aux associations 2025 :

Monsieur le Maire propose les montants attribués aux associations pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2025 ATTRIBUÉS
SOUVENIR Français	50,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	150,00 €
VIVRE ENSEMBLE MONTHOU	150,00 €
VISITEURS POUR LES MALADES	100,00 €
SOCIETE PECHE	150,00 €
ROUTE TOURISTIQUE VALLEE CHER	300,00 €
FOYER JEANNE D'ARC	150,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
GYMNASTIQUE	150,00 €
CONCILIATEUR JUSTICE	150,00 €
ASSOCIATION AMIS MUSEE THESEE	450,00 €
CYCLO LOISIRS	150,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €
RPI THENAY MONTHOU	1 524,00 €
COMITE FETES	1 200,00 €
CHASSE SOCIETE	150,00 €
CAM FOOTBAL	300,00 €
AUX P'TITS BONHEURS	150,00 €
AS PARENTS D ELEVES	550,00 €
AFM TELETHON	100,00 €
ADER	276,00 €
TOUR DU LOIR ET CHER	143,85 €
LA VALLEE DES MEUNIERES	150,00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE BLOIS	100,00 €
LES CARTES MONTHOU AMICALE DES JEUX	150,00 €
AU BORD DE L'EAU	150,00 €
FESTIVAL LA BOULETTE	700,00 €
TOTAL	7 843.85 €

Vote :

A l'unanimité.

Délibération convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « Un toit pour la biodiversité – Collectivité de Monthou sur Cher :

Depuis 2020, le réseau associatif de France Nature Environnement Centre-val de Loire dont le comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) fait partie, à développer, dans le cadre de la COP régional, portée par le conseil régional, une coalition nommée « transition énergétique et préservation de la biodiversité ». Dans ce contexte, le réseau s'est attelé à travailler avec les acteurs du bâti afin que la biodiversité soit mieux

préservée, alors même que le besoin de rénovation des passoires énergétiques se fait de plus en plus pressant.

Dans le cadre des travaux de l'église communale de Monthou sur Cher, l'opération « Un toit pour la biodiversité », notamment pour protéger les chauves-souris et les hirondelles certainement présentent dans ce bâtiment a pour objectif de :

- Protéger les gîtes de chauves-souris et d'oiseaux dans les bâtiments publics concernés par des travaux.
- Sensibiliser et accompagner les collectivités à la prise en compte de la biodiversité dans les travaux de leurs bâtiments.

Après avoir exposé cette convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir passer au vote et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote :

A l'unanimité.

Questions diverses :

1) Présentation du projet Cœur de France établissement foncier public :

La Communauté de Communes du Val de Cher Controis est à l'origine de ce projet et a donc adhéré à l'établissement public foncier « Cœur de France ». Cet établissement a pour objectif d'acquérir des logements, des bâtiments publics plus ou moins insalubres pour effectuer du locatif après rénovation de ces logements. Cette acquisition d'immeubles serait sur une durée d'une quinzaine d'années environ pour ensuite envisager une restitution à la commune concernée.

Ce projet qui concerne certains logements de la commune de Monthou sur Cher permettrait d'éviter un endettement sur plusieurs années s'il y a adhésion à cet établissement public foncier.

Le principe de ce projet est de ne pas endetter la commune s'il y a des travaux de prévus pendant plusieurs années.

2) Composteur partagé :

Ce projet pourrait concerner environ une trentaine de ménages. Ce composteur aurait pour objectif de réduire les déchets ménagers.

La commune aurait une convention à signer avec le SMIEEOM, une enquête publique à envisager et également prévoir un emplacement sur la commune.

Clôture à 21h20